

# VIDE TA CHAMBRE

## RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Rue Olivier de Pierrebourg – Guéret (23)

Organisé par : Creusalis

En partenariat avec : AnimA, la Ville de Guéret et l'Espace de Vie Sociale Les Mille Couleurs

### 1. Objet de l'événement

La braderie *Vide ta chambre* dédiée aux enfants a pour objectif de favoriser le réemploi des objets, de réduire les déchets et de renforcer la convivialité entre les habitants du quartier.

Cet événement permet à chacun de vendre, d'échanger ou de donner des objets personnels dont il n'a plus l'utilité.

### 2. Date, lieu et horaires

📍 Lieu : Rue Olivier de Pierrebourg, 23000 Guéret

📅 Date : 17 décembre 2025

🕒 Horaires : De 10h à 13H

Les horaires d'installation et de rangement seront communiqués par l'organisateur. Les exposants doivent les respecter.

### 3. Conditions de participation

L'événement est ouvert aux habitants inscrits auprès de Creusalis, d'AnimA ou de l'Espace de Vie Sociale. Cette inscription préalable est obligatoire.

Il est réservé aux particuliers non professionnels.

Ne peuvent être vendeurs que des personnes majeures. Les enfants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité d'un des parents qui devra être présent durant toute la durée de l'évènement (y compris pendant l'installation et le remballage).

Une pièce d'identité sera demandée conformément aux règles encadrant les ventes au déballage.

La participation est gratuite.

### 4. Objets autorisés

Sont autorisés :

- objets personnels d'occasion : vêtements, jouets, livres, accessoires, décorations, petit matériel en bon état.

Sont interdits :

- objets neufs destinés à la vente professionnelle ;
- produits alimentaires ou boissons destinés à la consommation ;
- armes, objets dangereux, substances illicites ;

- animaux, plantes ;
- tout objet présentant un risque pour la sécurité.

## 5. Attribution des emplacements

Chaque exposant se voit attribuer un emplacement par l'organisateur. Les exposants doivent respecter les délimitations prévues.

L'emplacement doit être laissé propre et en bon état à la fin de l'événement.

## 6. Responsabilités des exposants

Les exposants sont responsables des objets qu'ils exposent et en garantissent la conformité.

Creusalis, Anima, la Ville de Guéret, le Conseil Citoyen et l'Espace de Vie Sociale ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation des biens.

Les enfants présents restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

## 7. Sécurité et respect du voisinage

Les règles de sécurité transmises par l'organisation doivent être respectées. Il est strictement interdit de bloquer les accès pompiers ou les entrées d'immeubles.

Chaque participant doit veiller à la tranquillité du voisinage.

Les déchets doivent être triés et déposés dans les containers prévus à cet effet.

## 8. Modalités de vente

Les prix sont fixés librement par les exposants. Les transactions se font directement entre vendeurs et acheteurs et l'organisateur n'intervient pas dans la gestion des litiges éventuels.

## 9. Annulation ou modification

L'événement peut être annulé ou reporté par Creusalis en cas de mauvaise météo, raisons de sécurité ou circonstances exceptionnelles. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

## 10. Acceptation du règlement

La participation à l'événement *Vide ta chambre* implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement intérieur.